

**LA GESTION DU DOUBLE LEGS CULTUREL COLONIAL
COMME CAUSE DE L'EXODE DES COMPETENCES AU
CAMEROUN: LE CAS DES ANGLOPHONES DE 1990 A
2004**

David Mokam

Département d'Histoire
Université de Ngaoundéré(Cameroun)
Email : david.mokam@laposte.net

Résumé

L'exode des compétences au Cameroun a plusieurs causes et revêt plusieurs aspects dont certains ont de grands relents politiques. Ces derniers aspects ont contribué au départ des cerveaux anglophones. A l'analyse, on s'aperçoit que cet exode est la conséquence de la gestion particulière qui a été faite du double héritage culturel légué par les colonisations britannique et française.

De 1990 à 2004, des universitaires et autres compétences camerounaises anglophones de renom ont pris le chemin de l'étranger pour des causes essentiellement politiques, notamment la menace à leur intégrité physique. Ce travail se propose de montrer que les pouvoirs politiques camerounais, depuis la réunification, ont eu la propension d'adopter essentiellement le mode d'administration et de culture hérité de la France. Le modèle d'administration hérité de la France est assez répressif et laisse peu de place à l'expression libre. Il est contraire au mode administratif colonial britannique qui était favorable au dialogue et à la participation. Avec l'avènement de la démocratisation dans les années 1990, les Anglophones ont engagé un mouvement de protection de leur culture qu'ils ont estimé avoir été assimilée. Cela leur a causé beaucoup d'ennuis et a constitué un facteur décisif de l'expatriation de certains d'entre eux.

Mots clés: exode des compétences; Cameroun; héritage colonial; Anglophones; politique; démocratisation.

Abstract

This article addresses the dual colonial legacy in relation with brain drain in Cameroon. Brain drain, here, has some political expressions and consequences. These political aspects of brain drain in Cameroon mostly concern its English-speaking population.

As a matter of fact, a keen analysis shows that, since reunification in 1961, the rulers of Cameroon have essentially been enforcing the system of administration and the culture inherited from the French colonization to the detriment of the British colonial legacy which, apparently, has been assimilated to the first one. The British system of administration favoured dialogue and participation, contrary to the French system which was mostly repressive and gave little room to freedom. The advent of democratization in 1990 gave the opportunity to Anglophones to start a struggle for protecting the British colonial legacy of Cameroon. This struggle was repressed and constituted the main factor behind Anglophone Brain drain in Cameroon from 1990 to 2004.

Key words: Cameroon; brain drain; colonial legacy, politics, Anglophones, democratization.

Introduction

L'Afrique en général et l'Afrique centrale en particulier se trouvent au cœur des considérations actuelles liées aux migrations.

Lorsque ces dernières ne sont pas internes, elles sont internationales. Les migrations internationales ont été au centre des préoccupations de certains chercheurs. Pour le cas propre de l'Afrique centrale, Jean-Louis Dongmo (1997) s'est contenté d'en étudier les changements récents, les caractéristiques et les politiques. Si son article aborde l'émigration des citoyens de l'Afrique centrale vers les anciennes métropoles de ces pays africains, la question de l'exode des compétences est carrément ignorée. David Prosper Naoh Odumasi-Ashanti (2003), évoquant cette fuite de cerveaux, a avancé le chiffre de 70 000 personnes par an, ce qui pousse l'Afrique à faire appel à 100 000 expatriés pour un coût annuel de quatre milliards de dollars. Cette estimation ne prend pas en considération les étudiants qui quittent l'Afrique chaque année. En 2000, la commission économique pour l'Afrique a organisé un colloque sur la fuite des cerveaux. Les chercheurs, réunis à Addis-Abeba, ont présenté plusieurs facettes de la question, notamment ses causes. Parmi celles-ci, figuraient surtout les mauvaises conditions de travail et les facteurs politiques. Cette dernière catégorie de facteurs a attiré notre attention, dans la mesure où le traitement à elle réservé par quelques chercheurs (Boua Bi Sémién, 1999 ; Aka Kouamé, 2002 ; Chimanikire, 2005), évoque les guerres, l'absence de liberté. La particularité du traitement réside dans le fait que les détails ne font aucune place au facteur culturel comme créant des conditions propices de l'exode

des compétences africaines. Notre texte met en exergue cet aspect des choses en prenant appui sur le cas du Cameroun. Il répond à la question suivante : comment la gestion du double legs culturel colonial a-t-elle concouru à la fuite de certains cerveaux anglophones camerounais ? Pour répondre à cette question, nous allons analyser trois cas précis de fuite de cerveaux anglophones camerounais, notamment les facteurs qui les ont poussés à l'exode, en nous servant des positions exprimées par les intellectuels et leaders d'opinion anglophones quant à la gestion du double legs culturel colonial. Il est utile d'évoquer les facteurs ayant permis au Cameroun d'avoir un double héritage culturel colonial, de voir de quelle façon il a été géré avant d'étudier sa contribution à l'exode des cerveaux anglophones.

1. De l'existence d'un double héritage culturel colonial au Cameroun

Le Cameroun contemporain présente, sur le plan culturel, un double visage marqué par l'usage du français et de l'anglais comme langues officielles d'une part et par des pratiques institutionnelles et administratives d'obédiences latine et anglo-saxonne d'autre part. C'est ainsi par exemple que sur le plan de l'éducation, le système francophone présente des particularités en comparaison avec le système anglophone. La durée normale du cycle primaire est de six ans dans le premier système alors qu'il est de sept ans dans le second. Au niveau de l'enseignement secondaire général, le premier cycle a une durée normale de quatre ans pour le système francophone alors qu'il est de cinq ans pour le système anglophone¹. Cette réalité impose une question qui est celle de savoir comment le Cameroun a-t-il hérité de cette dualité culturelle ? Le point de départ de la compréhension se trouve être l'annexion du territoire par l'Allemagne. A l'occasion de la première guerre mondiale, cette dernière a perdu ses territoires en Afrique, au profit des puissances alliées qui ont poursuivi la colonisation qui a débouché sur une indépendance de l'ensemble du territoire par le processus de la réunification.

1.1 L'annexion du Cameroun par l'Allemagne

L'annexion du Cameroun par l'Allemagne fut une surprise générale. En effet, de toutes les puissances européennes présentes

¹ Il est utile de signaler que le processus d'harmonisation est en marche. C'est dans cet esprit que les réalités ne sont plus les mêmes depuis l'année scolaire 2007-2008, notamment à l'école primaire dans le système anglophone qui ne dure plus que six ans.

sur la côte du Cameroun, l'Allemagne était la moins attendue. Cela était lié à sa position connue au sujet des questions coloniales et surtout à la grande influence qu'avait la Grande-Bretagne dans cette zone.

Il est de notoriété publique que, jusqu'en 1884, le Chancelier allemand, Otto Von Bismarck, était opposé à l'entreprise coloniale de la part de son pays. Il pensait qu'il n'était pas bon pour l'Allemagne de prendre une part active à l'administration des colonies. A son avis, seuls les intérêts privés pouvaient prendre des initiatives coloniales, l'Etat ne devant jouer qu'un rôle subordonné (Ngho, 1996 : 58). Sa vision était celle d'une Allemagne, puissance européenne et non puissance mondiale. Le temps et les circonstances devaient avoir raison de ses convictions.

Adalbert Owona (1996 : 19-24) a bien présenté le mouvement des idées développé en Allemagne en faveur de l'expansion coloniale. Les théoriciens et historiens de la colonisation ont indiqué que l'Allemagne avait déjà fait de la colonisation et qu'une pareille entreprise, au XIXe siècle n'aurait été qu'une reprise. Les explorateurs allemands, après leurs aventures, avaient rapporté des mémoires et même des projets de colonisation bien ficelés. Toutes ces idées avaient abouti à la formation de la *Deutscher Kolonialverein* qui devait mieux faire pression sur les autorités allemandes. La pression des commerçants allemands de la côte du Cameroun n'était pas en reste. Ceux-ci, voyant l'hésitation de la Grande-Bretagne face aux demandes d'annexion présentées par les chefs locaux, avaient appelé leur gouvernement à réfléchir dans le sens de l'occupation de cette zone. Les pressions avaient poussé Bismarck à se convertir. Deux actions principales avaient joué un grand rôle dans cette conversion : la présentation d'un mémorandum au Chancelier par Adolf Woermann, président de la firme du même nom et président de la chambre de commerce de Hambourg ; la rédaction par Henri Kusserow d'un mémoire adressé au Chancelier.

Dans son mémorandum de 1883, Adolf Woermann, après avoir brossé le tableau des possessions européennes sur la côte occidentale de l'Afrique, avait énuméré les maisons commerciales allemandes s'y trouvant. Il avait montré comment ces maisons étaient mal traitées dans ces territoires où les Allemands étaient des étrangers. Il avait également montré la valeur des établissements coloniaux que l'Allemagne pouvait y créer. Le mémorandum s'était achevé par un programme de mesures à exécuter, allant de la nomination d'un consul à l'acquisition des territoires en passant

par la signature des traités avec la France et la Grande-Bretagne pour un traitement équitable des ressortissants allemands (Rudin, 1968 :134 ; Morgen, 1982 : 33-34 ; Fanso, 1989 :112 ; Owona, 1996 : 24-26).

Dans son mémoire du 08 avril 1884, Henri de Kusserow, conseiller intime de légation aux affaires étrangères, montrait que, par le biais des compagnies à chartes, l'Allemagne pouvait acquérir des colonies sans que l'Etat ait à charge leur mise en valeur et leur administration (Brunschwig, 1971 :151-153). Cette formule avait déjà été expérimentée avec succès par la Grande-Bretagne. Ces deux textes avaient tellement plu à Bismarck qu'il avait décidé de mettre en pratique les propositions qu'ils contenaient. C'est dans ce sens que, le 17 avril 1884, il avait désigné Gustav Nachtigal comme commissaire impérial pour l'Afrique de l'Ouest. Il y avait été envoyé, en juin 1884, pour signer des traités d'amitié, de commerce et de protectorat devant permettre un soutien efficace des sujets allemands (Owona, 1996 : 28). Secrètement, les Allemands de la côte du Cameroun avaient été instruits de préparer l'arrivée de Gustav Nachtigal, en obtenant des populations locales la cession de la souveraineté de leurs territoires. Sans tarder, les commerçants allemands avaient agi dans le sens des instructions reçues. Ils avaient fait des propositions d'accord aux chefs. C'est ainsi que les chefs locaux avaient signé des accords avec eux. Par un traité signé le 12 juillet 1884, les rois Akwa et Bell cédaient la souveraineté de leur territoire à la maison Woermann. Le 13 juillet 1884, dans une convention signée par les commerçants allemands et Nachtigal, qui était arrivé sur la côte du Cameroun depuis le 11 juillet 1884, la maison Woermann avait cédé ses droits au profit de l'empereur allemand (Owona, 1996 :31). Le 14 juillet 1884, lors d'une cérémonie officielle, le drapeau allemand fut hissé, marquant l'annexion du Cameroun par l'Allemagne. Ce fut le début de l'administration allemande qui devait durer seulement une trentaine d'année.

1.2 La Première Guerre mondiale et le partage du Cameroun allemand

Après l'annexion de la côte camerounaise par les Allemands, ceux-ci, conformément aux clauses de la conférence de Berlin de 1884-1885, s'étaient engagés dans la conquête de l'hinterland. A travers des expéditions, ils avaient pu, en 1902, atteindre les abords du Lac Tchad. C'est ce vaste territoire, qui eut, à partir du 04 novembre 1911, la superficie de 750 000 Km², que les Allemands

avaient colonisé jusqu'au déclenchement de la première guerre mondiale.

Quand la Grande Guerre éclata en août 1914 dans les Balkans, on était loin de penser qu'elle allait toucher le Cameroun. C'était sans compter avec les rancoeurs accumulées par les uns et les autres après l'annexion du territoire par les Allemands. Cet acte avait fait naître du ressentiment chez les Britanniques et les Français qui avaient nourri l'intention de conquérir ce territoire. C'est pourquoi, lorsque le conflit avait éclaté, le gouvernement britannique avait rejeté la proposition allemande de garder la neutralité dans les colonies. Il avait laissé entendre qu'il était désirable de lancer l'offensive contre les colonies allemandes, notamment en Afrique où les droits et les aspirations conférés à l'Allemagne constituaient un sérieux obstacle au développement des intérêts britanniques (Weladji, 1982 : 214). Le ressentiment des Français avait été accru par les pertes territoriales subies par l'Afrique Equatoriale Française du fait des Allemands. Ainsi, quand la guerre éclata, la France et la Grande-Bretagne attaquèrent les positions allemandes en Afrique et notamment au Cameroun où cette conflagration s'était déroulée du 27 septembre 1914 au 20 février 1916. Les opérations militaires avaient commencé le 27 septembre 1914 avec le bombardement et l'occupation du port de Douala par la marine britannique. Le 20 février 1916, les soldats allemands du fort de Mora s'étaient rendus, ce qui mit fin à la guerre au Cameroun. Au terme du conflit au Cameroun, le territoire avait été divisé en deux parties après l'échec de la tentative de condominium. Les deux parties étaient revenues à la France et la Grande-Bretagne. Le partage effectué par ces deux puissances fut confirmé, en 1922, par la Société des Nations à laquelle étaient revenues les anciennes colonies allemandes d'après le traité de paix qui sanctionna la fin globale de la Grande Guerre. La SDN avait confié l'administration du Cameroun à ces deux puissances. L'accord de mandat stipulait que chacune ces deux puissances administrerait sa section du Cameroun comme partie intégrante de son territoire. L'avènement de l'ONU n'avait rien changé à cette disposition. Le Cameroun sous tutelle de l'ONU était toujours administré pour le compte de cette organisation internationale par la France et la Grande-Bretagne. Une fois le partage effectué, la Grande-Bretagne avait divisé sa portion du Cameroun en deux parties, le *Northern Cameroons* et le *Southern Cameroons*, tous deux intégrés administrativement au Nigeria. Chacune des deux puissances coloniales européennes avait

administré sa portion de territoire selon les canons propres à sa civilisation. C'est ainsi que, dans le système éducatif, l'anglais était en vigueur dans une section alors que dans l'autre c'était le français. L'administration avait des particularités au-delà de la langue. Dans la sphère britannique, la pratique de l'administration indirecte était de mise alors que dans la partie française, c'était le système d'administration indirecte qui avait la prédilection. Les britanniques associaient étroitement les indigènes dans la gestion des affaires courantes et il y avait des concertations régulières au sujet des différends qui éclataient. Ce n'était pas le cas du côté du Cameroun sous administration française où sévissait, en plus, la pratique des travaux forcés. C'est de cette façon que les Cameroun sous administration française et le *Southern Cameroons* avaient cheminé jusqu'en 1960.

Selon le principe de tutelle entré en vigueur en 1946, les territoires sous tutelle devaient être administrés dans la logique de leur accession à l'indépendance. Les mutations politiques survenues dans l'empire colonial français devaient déboucher inéluctablement sur l'indépendance du Cameroun français. Cette échéance avait été fixée pour le 1^{er} janvier 1960. Le Nigeria, auquel était administrativement intégré le *Southern Cameroons*, évoluait dans la même logique. Il était alors nécessaire de statuer sur le sort réservé au *Southern Cameroons*. L'ONU, tutelle du territoire, avait opté pour l'organisation d'un plébiscite. Ce dernier avait été organisé le 11 février 1961 et s'était soldé par l'accession du *Southern Cameroons* à l'indépendance en se joignant à la République du Cameroun. C'est ainsi que, le 1^{er} octobre 1961, la réunification eut lieu, consacrant l'héritage d'une double réalité culturelle dont il faut examiner la gestion.

2. La gestion du double héritage culturel colonial

Après la réunification, le Cameroun jouissait d'une double culture anglo-saxonne et francophone, hérité de la double colonisation britannique et française. Cette situation n'était pas facile à gérer, parce que nous étions en présence de deux cultures dont les points communs étaient sinon inexistant du moins peu nombreux. Le souci premier pour les autorités étant d'unir le Cameroun, quelle était la meilleure manière d'y parvenir. Les autorités avaient-elles suivi le conseil que donnait le général de Gaulle à Ahmadou Ahidjo en 1965, lors d'une réception à l'Élysée : « Pourquoi ne faites-vous pas systématiquement apprendre le français à vos compatriotes anglophones ? Si vous

continuez à faire enseigner l'anglais, vous aurez toujours un pays divisé¹.»(Ela, 2002 :253) L'analyse, qui suit, va nous permettre de répondre à cette question.

L'acte sur lequel reposait la fédération née de la réunification était la constitution adoptée à la conférence de Foumban en 1961. Selon cette constitution, le Cameroun réunifié devenait une République fédérale. L'adoption de la constitution fédérale et du système fédéral pour le nouveau Cameroun l'avait été à cause des différences politiques, culturelles, sociales juridiques et linguistiques qui s'étaient développées dans les deux secteurs du Cameroun au cours du mandat et de la tutelle (Cazalou, 1964 :1-12 ; Enonchong, 1967 :84). John Ngu Foncha, précisa, à la conférence de Foumban, qu'ils avaient proposé le système de gouvernement fédéral qui garderait chacune des deux cultures dans sa sphère, l'harmonisation devant s'opérer au centre (Ebune, 2004 :71). Il est donc clair qu'il s'était dégagé, dans les négociations constitutionnelles, la nécessité de sauvegarder la culture que les uns et les autres avaient héritée de la colonisation. C'est dans cette logique que, pour l'ancien *Southern Cameroons*, devenu Cameroun occidental, la chambre des chefs, qui était une de ses particularités, avait été maintenue dans la constitution fédérale. En vertu de ce souci de garder l'héritage culturel de chacune des sphères du Cameroun qui se mettaient ensemble, l'administration devait garder ses anciens traits partout. La réalité fut différente, trahissant une certaine volonté du Président Ahmadou Ahidjo de faire prévaloir le système francophone dans la fédération et son souci de ne voir rien échapper à son contrôle. La constitution contenait déjà des dispositions trahissant cet état d'esprit et donnant les moyens au Président d'avoir une prééminence. Ainsi, l'article 39 stipulait que le Premier Ministre de chaque Etat fédéré était nommé par le Président de la République et confirmé par une majorité simple des députés de l'assemblée de cet Etat (Enonchong, 1967 :262). Cette disposition ne cadrerait pas avec le système parlementaire qui avait cours dans le *Southern Cameroons* depuis 1954, date à laquelle cette partie du Cameroun sous administration britannique avait acquis le statut de quasi-région. Il était automatique que le chef du parti ayant la majorité à l'assemblée après l'élection législative devienne Premier Ministre. Cela était conforme aux usages britanniques qui continuent jusqu'à aujourd'hui. Au fil des ans, la gestion du double héritage culturel

¹ Propos du Président Charles de Gaulle, cité par Jacques Foccart.

colonial du Cameroun par Ahmadou Ahidjo devait aller dans ce sens de l'imposition de l'héritage francophone.

Sur le plan administratif et sécuritaire, Thomas Ngomba Ekali (2004 : 79-96) nous brosse les obstacles dressés par le Président Ahmadou Ahidjo sur le chemin de la sauvegarde du legs anglo-saxon. Le 20 octobre 1961, c'est-à-dire dix-neuf jours seulement après la réunification, un décret du Président de la République réorganisa le territoire camerounais qui fut réparti en six régions. En 1963, ces régions administratives furent transformées en inspections fédérales d'administration. Ces inspections correspondaient aux grandes régions naturelles du Cameroun, à l'exception de l'ancien *Southern Cameroons*, qui formait une région ayant pourtant deux configurations géographiques naturelles bien distinctes. A la tête de chaque inspection fédérale était nommé un inspecteur fédéral. Cette nomination se faisait à la bonne discrétion du Chef de l'Etat. D'ailleurs, la constitution fédérale lui conférait cette attribution. L'inspecteur fédéral d'administration avait des pouvoirs assez étendus. Dans le cas du Cameroun occidental, cette autorité, qui était un Francophone, restreignait les pouvoirs de cet Etat fédéré, dans la mesure où toutes les correspondances devaient lui être adressées. Comme si cela ne suffisait pas, le Président Ahidjo créa des ministères fédéraux dans les Etats fédérés. Les services de l'Etat fédéré étaient placés sous le contrôle des ministres fédéraux. Dans le Cameroun occidental, s'était installée une centralisation administrative qui ne faisait pas partie des usages auxquels les uns et les autres étaient habitués dans le cadre du système d'administration britannique qui, appliquant le système d'administration indirecte, laissait l'initiative et la marge de manœuvres aux habitants du territoire, l'administrateur colonial ne jouant que le rôle de superviseur et de conseiller.

Le Cameroun occidental était habitué, en ce qui concerne le maintien de l'ordre, à la police dont la conduite des éléments était conforme aux règles éthiques édictées pour ce corps. Avec la réunification, les troupes britanniques se retirèrent, créant par conséquent un besoin de renforcement des capacités de sécurité du Cameroun occidental. C'est ainsi que les gendarmes, forces de maintien de l'ordre jusqu'alors inconnues de ce côté du Cameroun, furent envoyés dans cet Etat fédéré. Leur comportement fut vite fustigé, car ils avaient l'habitude de boire dans les débits de boisson en uniforme. Qui plus est, ils étaient accusés de brutalité, ce qui n'était guère courant avec la police au *Southern Cameroons*.

Ils étaient également accusés de violer les lois du pays en roulant par exemple avec des véhicules sans plaque d'immatriculation ou sans assurance. Les gendarmes avaient l'habitude de mettre en cellule tous ceux qui n'étaient pas en possession de leur carte d'identité, ce, conformément à la pratique au Cameroun oriental. Ils ignoraient que, dans la culture sécuritaire anglo-saxonne, les citoyens n'avaient aucune obligation d'avoir par devers eux leurs papiers d'identification. Des protestations officielles furent exprimées contre les méfaits que nous avons décrits. John Ngu Foncha, Premier Ministre du Cameroun occidental écrivit, en 1962, une lettre musclée au ministre des forces armées pour décrier l'attitude des gendarmes et demander la création d'un tribunal militaire à Buea pour juger tous les gendarmes qui se rendraient coupables de violence et de brutalité à l'égard de la population.

Foncha écrivit également au Président de la République pour demander la suppression du poste d'inspecteur fédéral d'administration au Cameroun occidental. En outre, il demanda que les pouvoirs soient donnés au Premier Ministre pour superviser les services fédéraux dans cet Etat fédéré. En dehors de l'administration et de la sécurité, dans le secteur de l'économie et de l'éducation, l'intention d'effacer l'héritage anglo-saxon s'est bien dégagée des actes posés dans la gestion du double legs colonial.

Dans le secteur de l'éducation, nous distinguons l'enseignement supérieur, l'enseignement secondaire et l'enseignement primaire et maternel. Lors des discussions faites dans les milieux du *Southern Cameroons* quant à la réunification et à la constitution, l'unanimité s'était dégagée au sujet de l'existence d'une université bilingue, car elle permettrait d'attirer les financements internationaux. C'est dire que du côté de l'enseignement supérieur, les considérations d'ordre économique avaient empêché les leaders de cette partie du Cameroun de prévoir que l'héritage culturel anglo-saxon pourrait être en difficulté. Dans les autres secteurs de l'éducation, la tradition anglo-saxonne demeura. Seulement, en ce qui concerne l'enseignement technique, il existait peu d'enseignants anglophones qualifiés. Pour résoudre cette difficulté, il a fallu envoyer, dans cette zone, des enseignants francophones ne possédant pas la langue anglaise. Selon Piet Konings et Francis Nyamnjoh (2003 :163), la plupart de ces enseignants dispensaient leurs cours, en français, en pidjin ou en "franglais", ce qui ne pouvait que gravement contribuer à la baisse du standard des apprenants anglophones. Ces auteurs estiment que l'envoi des

enseignants francophones dans les établissements d'enseignement technique des provinces du Nord-Ouest et du Sud-Ouest relevait de la volonté d'harmonisation des deux différents systèmes d'éducation et même de la volonté d'assimilation. Cette affirmation peut être partiellement vraie pour ce qui est de l'assimilation. Pour l'harmonisation, cela ne peut pas se vérifier, sauf si les auteurs de cette tentative d'harmonisation ne savent pas ce que l'on appelle harmonisation. Il est vrai, dans le système d'enseignement supérieur, il a été créé, à Douala, une école normale supérieure de l'enseignement technique qui forme les futurs enseignants des collèges et lycées d'enseignement technique. C'est cette école ayant des enseignants essentiellement francophones qui a la charge de former tous les enseignants de lycée technique camerounais, anglophones comme francophones. Comme dans les autres institutions de l'enseignement supérieur, les Anglophones y accédant ont des problèmes de langue aussi bien à l'entrée qu'au cours de la formation. Par conséquent, ils étaient peu nombreux à y accéder, ce qui influait sur une affectation équitable des enseignants dans les établissements. Il est donc facile de comprendre que les Francophones soient affectés dans les établissements anglophones. Ces enseignants n'y vont pas toujours de gaieté de cœur, car ne pouvant pas fournir le meilleur d'eux-mêmes. Dans tous les cas, une chose reste sûre, c'est que l'on assistait à une baisse du standard d'enseignement et des produits anglophones et cela affectait le système d'éducation hérité de la Grande-Bretagne. Le même fait a été relevé en ce qui concerne les *General certificate of education ordinary and advanced level*¹ dont la gestion par le ministère de l'éducation nationale a affecté la qualité de ces diplômes et par conséquent leur crédibilité. Jusqu'à la réunification, les examens pour ces diplômes étaient organisés sous la supervision de l'Université de Londres. Cette supervision donnait une bonne onction aux diplômes issus de ces examens. Après la réunification, la collaboration avec cette université s'était poursuivie, le ministère de l'éducation nationale s'étant engagé à payer les prestations fournies par cette institution londonienne. Le paiement n'avait pas été effectué régulièrement. C'est la raison pour laquelle, en 1990, le ministère de l'éducation nationale devait à l'Université de Londres 350 millions de francs CFA. L'Université de Londres décida, par conséquent, de suspendre sa

¹ Le General certificat of éducation Advanced lève est l'équivalent du baccalauréat dans le système d'éducation francophone.

coopération avec le ministère (Konings et Nyanmjoh, 2003 : 165). Face à cette situation, le ministère s'arrangea pour assumer les responsabilités jadis dévolues à l'Université de Londres. Les sujets d'examens étaient truffés de fautes, l'emballage était médiocre, le travail étant effectué par les Francophones qui n'y étaient pas habitués. Dans la conduite de ces examens, des fuites avaient été enregistrées, ce qui n'était pas le cas par le passé. Tout cela avait contribué à faire perdre le crédit à ces examens et en même temps au système éducatif anglo-saxon hérité de la colonisation britannique. La réaction ne se fit pas attendre de la part des Anglophones. Les correcteurs de ces examens, pour la session de 1991, s'étaient constitués en une association, la *Teachers' Association of Cameroon* (TAC). Les parents d'élèves avaient formé la *Confederation of Anglophone Parent Teacher Association of Cameroon* (CAPTAC) qui s'était mobilisée pour la création d'un office chargé de la gestion de ces examens, le *GCE Board*. L'objectif profond était de sauver le système éducatif anglo-saxon d'une assimilation de la part des Francophones, des tentatives passées ayant montré que ces derniers voulaient purement et simplement arrimer le système anglophone à celui des Francophones. Les événements de 1983 l'attestent. Ils nous sont présentés par Chem-Langhëë (1997 :94). Le 27 septembre 1983, le ministre de l'éducation nationale, René Ze Nguélé avait signé une décision portant réorganisant des programmes du GCE. Elle n'avait été rendue publique qu'en octobre. Le fait que la décision ait été signée par un ministre francophone et la ressemblance des nouveaux programmes avec ceux de l'enseignement secondaire francophone avaient directement fait penser à un plan diabolique visant à détruire le système éducatif anglophone au Cameroun. Dans la communauté anglophone, le sentiment selon lequel l'héritage colonial anglo-saxon et, par conséquent, l'identité culturelle des Anglophones étaient en danger se répandit comme un feu de brousse. Les Anglophones virent dans cette décision une autre tentative des leaders francophones d'éliminer toutes les traces anglo-saxonnes et par conséquent de détruire leur identité anglophone. Dans les provinces anglophones du Cameroun et à l'Université de Yaoundé, des manifestations et des grèves furent organisées par les élèves du secondaire anglophones, les parents d'élèves et les étudiants anglophones. Elles aboutirent à l'annulation de la décision ministérielle.

Sur le plan économique, la gestion du double legs colonial semble avoir été orientée vers l'effacement des traces de l'époque

britannique. Pendant l'administration britannique, l'ensemble de la région était alimenté en électricité par les soins de l'entreprise Powercam dont les installations se trouvaient à Yoke. Ces installations avaient été abandonnées, faisant ainsi dépendre la zone anglophone des structures se trouvant en zone francophone. Dans un entretien avec un leader d'opinion de la partie anglophone, il ressort que c'est dans un élan d'assimilation de l'ancien *Southern Cameroons* que l'on avait prononcé la mort de l'entreprise Powercam à travers une fusion ayant abouti à la création de l'ancienne société nationale d'électricité du Cameroun (SONEL), qui s'appelle aujourd'hui AES-SONEL suite à sa privatisation¹. La SONEL se devait d'exploiter toutes les installations héritées des compagnies ayant fusionné. Elle avait abandonné les installations de Yoke qu'une société belge se propose dans le futur de remettre en fonctionnement afin de contribuer à l'effort de résorption du déficit énergétique que connaît le Cameroun depuis quelques années.

Dans sa logique de système unitaire, dès 1962, le Président Ahmadou Ahidjo avait remplacé la livre sterling, monnaie qui avait cours dans le *Southern Cameroons*, par le franc CFA du Cameroun oriental. Il en avait été de même des systèmes de poids et mesures en 1964, lorsque le système métrique du Cameroun oriental francophone remplaça le système impérial britannique de *mile* (Chem-Langhëë, 1997 : 91).

Sur le plan politique global, la recherche de l'intégration nationale par les deux Chefs d'Etat francophones a donné tous les signes d'une volonté d'assimilation du Cameroun anglophone. Sous le règne d'Ahmadou Ahidjo, la volonté de centralisation excessive du pouvoir l'avait engagé dans un mouvement en deux temps. Le premier avait consisté à unifier les partis politiques afin de mieux asseoir son pouvoir. C'est ainsi qu'en 1966, profitant des querelles de leadership et de la poursuite des intérêts égoïstes de la part des leaders politiques anglophones, Ahmadou Ahidjo avait institué le parti unique avec la création de l'Union Nationale Camerounaise (UNC) dont il était le chef incontesté. Dans le système de parti unique, le chef était la tête à penser. Il était

¹ Entretien avec C.P.N. Vanesse, Limbe, le 10 août 2000. Il faut souligner que monsieur Vanesse est un syndicaliste dont la liste pour l'élection du bureau national de la Centrale syndicale des travailleurs du Cameroun, syndicat unique de l'époque au Cameroun, n'avait pas pu passer. Il avait mis cet échec sur le compte de la domination francophone. Il a créé sa formation syndicale au profit de la libéralisation de ce secteur.

supposé avoir raison dans toutes les décisions qu'il prenait. Ses points de vue étaient ceux du parti et par conséquent ceux de la nation, car c'était le parti-Etat. C'était le chef qui tenait le destin politique de tous ceux qui avaient des ambitions. Pour progresser, il ne fallait pas contester les ordres du chef. Il fallait être un béni-oui-oui. C'est dans le cadre du fonctionnement du parti-Etat que, le 06 mai 1972, après avoir eu un bref entretien avec les membres du bureau politique et du comité central de l'UNC, le Président Ahidjo informa l'assemblée nationale de son intention de passer de l'Etat fédéral à l'Etat unitaire à travers un référendum qui aurait lieu le 20 mai 1972 (Mbu Ettangondop, 2004 :141). Par un vote massif de 99,99%, les Camerounais donnèrent leur onction à son projet. La démarche était une violation de l'article 47 de la constitution fédérale de 1961 qui indiquait ce qui suit. Le premier point de cet article stipulait que l'initiative de révision de loi de la constitution viendrait du Président de la République fédérale après consultation des Premiers Ministres des Etats fédérés ou des députés de l'Assemblée fédérale. Le deuxième point indiquait que toute proposition de révision de la constitution ne serait approuvée que si elle était acceptée par la majorité simple des députés de l'assemblée fédérale, pourvue que cette majorité englobe la majorité des représentants de chaque Etat fédéré dans l'assemblée fédérale. Dans sa démarche, Ahmadou Ahidjo n'avait point consulté les Premiers Ministres des Etats fédérés. En outre, il avait fait appel au peuple et non à ses représentants¹. Par cet acte, le Cameroun occidental cessait d'être l'entité intégrale sortie de l'administration britannique, dans la mesure où la nouvelle République avait, par la suite, été divisée en provinces, l'ancien Cameroun occidental constituant dorénavant deux provinces. En outre, son assemblée nationale, qui fonctionnait selon les usages anglo-saxons, disparaissait, tout comme son assemblée des chefs qui était une particularité unique.

En 1984, le Président Paul Biya, souhaitant une véritable intégration nationale, avait proposé un amendement

¹ Koning et Nampo (2003 : 64) affirment qu'Ahmadou Ahidjo, par sa décision, avait abrogé la première clause de cet article 47 stipulant que toute proposition de révision de la constitution qui touche à l'unité et à l'intégrité de la fédération serait inadmissible. Nous ne partageons pas cet avis dans la mesure où le projet d'Ahmadou Ahidjo ne mettait point hors de la fédération une de ses parties. Pour ce qui est de l'unité, on ne voit aucune division réelle semée par la réalisation de cet Etat unitaire, tout au moins à l'époque. Il est certes vrai que, sur le long terme, la façon dont la République unie a été gérée a créé des velléités de division, mais cela n'a aucun lien direct avec la création de l'Etat unitaire.

constitutionnel, adopté par l'assemblée nationale. La nouvelle disposition faisait passer le Cameroun de la République Unie du Cameroun à la République du Cameroun, créant alors une levée de boucliers dans une frange importante de la communauté anglophone qui avait vu en cet amendement de la loi fondamentale une assimilation pure et simple du Cameroun anglophone. En effet, l'appellation République du Cameroun c'est le nom que portait la partie francophone du Cameroun au moment de la réunification. Redonner ce nom à l'ensemble du territoire ne peut être interprété que comme une absorption de la partie anglophone par la partie francophone du pays¹. Ceci est d'autant plus bien interprété que, dans la pratique, les Anglophones se sont régulièrement plaints d'être considérés comme des citoyens de seconde zone à qui on ne confie que les postes subalternes alors que les grands postes juteux ne sont accordés qu'aux Francophones même lorsque ces derniers sont moins qualifiés et compétents que les Anglophones. Ils n'ont jamais occupé des portefeuilles ministériels clés comme les finances, la défense, les affaires étrangères, l'administration territoriale (Chem-Langhëë, 1997 :92)².

De ce qui précède, il est clair que, depuis la réunification, les différents présidents qu'a connus le Cameroun ont géré le double legs culturel de la colonisation dans les sens de la domination d'une culture. Il est possible qu'ils l'aient fait parce qu'ils étaient des Francophones et estimaient que dans le processus d'intégration, c'est la culture "minoritaire" qui devait s'arrimer à la culture "majoritaire", ignorant peut-être qu'en terme de culture, il ne saurait y avoir minorité ou majorité, une culture étant un tout que l'on ne saurait quantifier. Tout cela a créé un problème anglophone qui, au profit de la libéralisation de la vie politique survenue dans les années 1990, a été bien exprimé, créant des

¹ Si dans l'esprit du Président, il n'y avait pas une volonté d'assimilation, il faut observer que la réflexion avait été courte ou encore que le Président n'avait pas été bien conseillé. On aurait pu, dans le sens réel d'une intégration puisant dans l'histoire utilisé le terme Kamaran tel que l'ont fait les nationalistes, se référant au Cameroun tel qu'il se présentait sous la période allemande. Nous sommes convaincus que cela n'aurait pas soulevé les problèmes de la nature de ceux qui sont survenus à la suite de cet amendement constitutionnel. Le refus de faire machine arrière ne peut que conforter les uns et les autres dans leur interprétation.

² Sarah Anyang, une enseignante d'université, leader d'opinion a fait les mêmes affirmations au cours d'une émission de la télévision nationale camerounaise, CRTV, Xtra-Miles, diffusé le 1^{er} juin 2007 intitulé " Cameroon 35 years of Unitary State : myth or reality ?"

mouvements qui ont eu pour conséquence de pousser certains cerveaux anglophones camerounais à l'exode.

3. La lutte pour la protection de l'héritage culturel anglo-saxon et la fuite des cerveaux anglophones

La menace pesant sur l'héritage culturel anglo-saxon au Cameroun a été perçue bien longtemps avant 1990. Il faut toutefois indiquer que les conditions politiques de l'époque n'étaient pas favorables à l'expression d'une contradiction. La possibilité ne fut offerte que dans les années 1990. L'opportunité a bien été exploitée par la communauté anglophone qui s'est exprimée de différentes façons, l'objectif étant le même, à savoir, rectifier le tir afin de protéger cet héritage.

3.1 Les premières escarmouches

Après la réunification, les premiers signes de la volonté centralisatrice du Président Ahmadou Ahidjo avaient été perçus dans sa démarche pour rattacher la direction des enquêtes criminelles du Cameroun occidental à la sûreté fédérale. C'était une sorte de volonté de changer les méthodes de cette direction, méthodes de travail totalement de type anglo-saxon pour l'aligner sur les méthodes de la police du Cameroun oriental, méthode d'inspiration française. C'était là une attaque contre l'identité anglo-saxonne du Cameroun occidental, comme l'étaient les autres actes qui ont abouti à la suppression de la circulation automobile sur la gauche et l'abandon des systèmes de poids et mesures d'obédience britannique. Pour protéger ces valeurs culturelles du Cameroun occidental, le premier Ministre de l'époque, John Ngu Foncha, avait rédigé des missives au Président de la République pour lui rappeler les différents accords conclus quant à ces aspects du fonctionnement de la République fédérale du Cameroun et surtout pour protester contre l'affaiblissement du pouvoir des autorités de cet Etat fédéré (Koning et Nyamjoh, 2003 :53 ; Ngomba Ekali, 2004 :94). Malgré les protestations du Premier Ministre, Ahmadou Ahidjo avait continué dans son dessein et Bernard Fonlon, un membre du *Kamerun natonal Democratic Party* (KNDP), parti de John Ngu Foncha s'était pour devoir d'attirer l'attention des Francophones sur l'organisation de la perte de l'identité culturelle du Cameroun occidental hérité de la colonisation britannique. Il avait réagi en 1964 en dénonçant la vitesse de disparition des éléments relevant de l'héritage anglo-saxon dans le Cameroun occidental, trois années seulement après la réunification. Il avait ajouté, en outre, qu'à ce rythme-là, tous les

habitants du Cameroun occidental seraient des Français dans deux ou trois générations (Fonlon 1964 : 9-11). Voyant qu'il pouvait le gêner dans l'accomplissement de son dessein, Ahmadou Ahidjo le renvoya à l'université. Sous son règne, peu de personnes osaient ramer à contre courant de ses idées, car il était un partisan de la méthode forte. C'est pourquoi, les efforts des Anglophones pour la protection de leur patrimoine culturel en destruction étaient assez limités. Dans une émission de la radiodiffusion camerounaise, *Cameroon Calling* intitulé *Tribute to Ahmadou Ahidjo*, l'ancien Président de l'assemblée nationale, Salomon Tandeng Muna éluda des questions concernant la gestion d'Ahmadou Ahidjo en laissant comprendre qu'il n'était pas venu en studio pour signer son arrêt de mort (Boh et Ntemfac 1991 : 16)¹ car, malgré sa démission du poste de Président de la République, Ahmadou Ahidjo restait le Président de l'UNC, le parti unique, le parti-Etat. En cette qualité, il disposait encore du pouvoir et de l'influence pour nuire à quiconque oserait critiquer sa gestion de l'Etat. C'est sous le règne de Paul Biya que les plus grandes luttes pour la protection de l'héritage culturel anglo-saxon ont été menées, comme l'ont témoigné la question du GCE et surtout la question constitutionnelle.

3.2 La constitution et l'héritage culturel anglo-saxon

A la suite de la libéralisation de la vie politique au Cameroun dans les années 1990, plusieurs associations et groupes de pression anglophones avaient vu le jour, analysant chacun la situation des Anglophones dans le Cameroun et préconisant des solutions. Si les groupes les plus radicaux comme le *Free West Cameroon Movement* ou le *Ambazonian Movement*, prônaient l'indépendance ou la sécession de la partie anglophone du pays, la plupart des groupes de pression tenaient l'analyse selon laquelle, le problème anglophone était grandement lié aux modifications constitutionnelles qui avaient été opérées sous les régimes à dominance francophone d'Ahmadou Ahidjo et de Paul Biya. Ils

¹ Konings et Nyamjoh (2003 :65) ont mal interprété les informations données à cette source. Ils laissent entendre que cette déclaration avait été faite par Muna en 1991, ce qui est erroné car le programme fut diffusé en 1982. Par ailleurs, ils estiment que Tandeng Muna a fait cette déclaration pour justifier le fait qu'il n'ait pas indiqué le sentiment des Anglophones au sujet de la réalisation de l'Etat unitaire parce qu'il ne voulait pas signer son arrêt de mort. Il est vrai que les méthodes fortes d'Ahidjo étaient suffisantes pour dissuader de certaines entreprises. Ici, Tandeng Muna ne se justifiait pas rapport à cela, mais par rapport au fait qu'il ait éludé la question concernant la gestion de Ahmadou Ahidjo.

estimaient que la solution au problème ne pourrait venir que d'un retour à une constitution fédérale. Les agitations politiques des années 1990 leur avaient offert l'occasion de lutter pour la réforme constitutionnelle.

Lorsque le Cameroun était retourné au multipartisme en 1990, l'opposition naissante avait vite cristallisé sa lutte autour de la tenue au Cameroun d'une conférence nationale souveraine qui aurait pour objet de définir les nouvelles règles du jeu politique au Cameroun. Cette demande avait été soutenue par des manifestations publiques et surtout les opérations "villes mortes" et de désobéissance civile qui n'avaient pas fait céder le pouvoir en place. Pour ce dernier, il n'était point question d'importer des modèles au Cameroun, la conférence nationale était "sans objet". En lieu et place de la conférence nationale souveraine, le pouvoir organisa, du 30 octobre au 15 novembre 1991, la rencontre tripartite (Mbu, 1993: 185-200; Ngniman, 1993:185-198). Cette rencontre avait pour objet de "mettre sur pied des commissions mixtes qui seraient chargées de préparer un avant-projet du code électoral et de définir les modalités d'accès aux médias publics pour tous les partis politiques." Cette, rencontre, qui déboucha essentiellement sur la division de l'opposition politique camerounaise, connut la signature d'un *package deal* inscrivant la réforme constitutionnelle à l'ordre du jour. C'est ainsi qu'une commission devait être créée pour débattre des problèmes constitutionnels. On s'accordait également à organiser une nouvelle rencontre tripartite pour adopter les propositions du comité technique qui devait être mis en place pour préparer les propositions de réforme. Rien de cela ne fut fait à l'immédiat. Comme le *package deal* engageait l'opposition à lever les mots d'ordre d'opérations villes mortes et que cela fut fait, le pouvoir pouvait alors s'engager dans la voie de la préparation des élections qui se tinrent en 1992, élections législatives boycottées par des partis d'opposition parce que l'État n'avait pas tenu ses engagements d'opérer la réforme constitutionnelle avant les élections législatives. Il faut signaler que le comité technique chargé de proposer des réformes constitutionnelles avait été désigné, comprenant onze membres dont sept Francophones et quatre Anglophones : Simon Munzu, Carlson Anyangwe, Sam Ekontang Elad et Benjamin Itoe. Ces derniers avaient proposé un projet de constitution fédéraliste. Le comité fut suspendu le 14 février 1992 à cause de l'imminence des élections législatives. Il faut également mentionner qu'il fut suspendu sans avoir tenu la

moindre réelle séance de travail. Réélu en octobre 1992, le Président avait annoncé son intention d'organiser un grand débat sur la réforme constitutionnelle. Malgré la suspension, son président, Joseph Owona avait remis au Premier Ministre, Achidi Achu, le 17 mars 1993, un projet de constitution qui ne prenait pas en compte les considérations fédéralistes des Anglophones. C'est sur le projet déposé par Joseph Owona que le forum national sur la constitution annoncé pour avril 1993 devait travailler. L'occasion fut alors donnée aux Anglophones d'organiser une assise afin de dégager une position commune sur la réforme constitutionnelle.

La *All Anglophone Conference* (AAC) se tint du 02 au 03 avril 1993 à Buea, regroupant plus de 5000 délégués. Au cours de cette conférence historique¹, les participants avaient suivi des communications présentées par les principaux leaders de la lutte anglophone comme Albert Mukong, Sam Ekontang Elad, Carlson Anyangwe, Simon Munzu pour ne citer que ceux-là. Les principales communications avaient surtout eu pour objet de retracer le chemin qui avait conduit les Anglophones dans la situation déplorable qui était la leur. En outre, elles avaient dressé le diagnostic de la situation. Il ressort de ces communications que tout était parti de l'option centralisatrice d'Ahmadou Ahidjo qui avait été couronnée en 1972 par la formation de l'Etat unitaire. Les communications avaient également mis en exergue la culture anglo-saxonne qui avait été ignorée par les Francophones qui avaient tout mis en œuvre pour l'assimiler à la culture francophone. L'expression du journaliste de *Cameroon Post* rendant compte de cette conférence en dit long ; " Je n'ai jamais vu autant d'Anglophones au même moment et au même endroit depuis près de vingt ans. Et je n'ai jamais passé autant de jours sans parler le français ou sans entendre parler le français²". Il s'était clairement dégagé de cette conférence que la seule solution qui permettrait de remédier à l'assimilation de la culture anglo-saxonne était un retour au fédéralisme. Pour cela, Carlson Anyangwe avait proposé une constitution de cette nature à la conférence. Cette dernière avait été clôturée par la confection du document appelé la déclaration de Buea dont le contenu avait été rendu public. Ce document, partant de onze considérations portant notamment sur la violation de la constitution de 1961, la marginalisation des Anglophones, l'illégalité de l'Etat unitaire de

¹ Pour le compte rendu détaillé, cf. *Cameroon Post* No 157 du 07 avril 1993.

² *Cameroon Post*, No 157 du 07 avril 1993, p. 22. La traduction est de nous.

1972 et l'exploitation des ressources naturelles du Cameroun anglophone, pour ne citer que ces quelques considérations saillantes, exprimait l'engagement de tous les Anglophones à travailler pour la restauration d'une constitution fédérale qui prendrait en considération la nature biculturelle du Cameroun. La conférence de tous les Anglophones avait également mis sur pied un comité permanent ayant la charge d'élaborer un projet de constitution fédérale comme contribution des Anglophones au grand débat national, de représenter les Anglophones et d'agir pour eux notamment négocier avec le régime de Paul Biya. Il faut comprendre que les Anglophones se constituaient ainsi non plus comme des citoyens du Cameroun mais comme une entité par opposition aux Francophones considérés comme une autre entité bien distincte devant négocier sur une base d'égal à égal.

Le Comité permanent anglophone rédigea son projet de constitution fédérale qui fut soumis, le 26 mai 1993, à l'appréciation du comité technique sur la constitution dont le nombre de membres était passé de onze à vingt-neuf. Ce comité technique sur la révision constitutionnelle n'examina pas ce projet de constitution fédérale. En conséquence, l'avant-projet de constitution publié pour commentaire et contribution était un texte fondé essentiellement sur la constitution de 1972.

Au cours de l'année 1994, la AAC s'était réunie à Bamenda, précisément du 29 avril au 1^{er} mai, afin de rechercher les implications de la suspension des travaux du comité technique sur la révision constitutionnelle, d'évaluer l'exécution du mandat reçu par le Comité permanent anglophone à Buea et d'examiner d'autres questions concernant le peuple et le territoire anglophones. La proclamation de Bamenda avait sanctionné cette deuxième conférence de tous les Anglophones. Elle avait déclaré que si le gouvernement

« persiste dans son refus d'engager des réformes constitutionnelles substantielles ou ne les réalise pas dans un laps de temps raisonnable", elle proclamera "l'indépendance du Southern Cameroons, en prenant toutes les mesures nécessaires afin de défendre et de préserver la souveraineté et l'intégrité territoriale de celui-ci »(Konings, 1996 :30).

Les événements avaient déjà une portée significative. Le Rubicon, semble-t-il, avait déjà été franchi pour que les leaders du mouvement ne soient pas inquiétés.

4. De la protection de l'héritage culturel anglo-saxon camerounais à l'exil

Les mouvements comme celui des Anglophones camerounais qui nous intéresse ici sont le résultat d'une bonne conception qui ne peut relever de la compétence populaire. Il existe toujours un groupe de meneurs. Les régimes politiques généralement autoritaires pensent toujours que si le mouvement est sevré de sa tête pensante, il doit s'essouffler s'il ne disparaît pas. C'est bien le schéma qui avait été utilisé au Cameroun contre les principales têtes pensantes du mouvement anglophone qui avaient été contraints de fuir le pays, entraînant sur leurs traces d'autres adeptes. Il est intéressant de connaître ces têtes pensantes puis d'étudier leur chemin vers l'exil.

4.1 Les meneurs du mouvement de protection de l'héritage culturel anglo-saxon au Cameroun

En février 1984, lorsque par un amendement constitutionnel, le Cameroun devenait la République du Cameroun, le premier à protester contre l'assimilation du Cameroun fut l'avocat anglophone résident à Douala, Fon Gorji Dinka qui adressa, le 20 mars 1985, un mémorandum au Chef de l'Etat. Dans ce document, il affirmait qu'à la suite de l'amendement constitutionnel, le gouvernement de Biya était anticonstitutionnel, dans la mesure où il avait appelé le Cameroun anglophone à devenir indépendant. Dinka fut arrêté et jeté en prison sans jugement (Konings et Nyamnjoh, 2003 : 70-71).

Un autre acteur de renom dans cette lutte fut Albert Mukong qui, revenu d'exil, avait continué à mener sa bataille pour un retour au fédéralisme. Lui aussi avait été embastillé à plusieurs reprises. Pour le mouvement ayant culminé sur la tenue de deux conférences de tous les Anglophones, nous retrouvons comme têtes de proue, Sam Ekontang Elad, Simon Munzu et Carlson Anyangwe.

Sam Ekontang Elad était présenté comme un avocat de renom qui jouissait d'un grand prestige auprès de ses confrères. C'est certainement cette notoriété qui lui avait permis d'occuper le poste de conseiller juridique dans son parti, le *Liberal Democratic Party*. Il avait été désigné comme membre du comité technique chargé de proposer des réformes constitutionnelles, à l'instar de Carlson Anyangwe et Simon Munzu.

Carlson Anyangwe, universitaire et enseignant de droit à l'Université de Yaoundé, était présenté comme titulaire d'un

brillant PhD britannique. Il n'avait jamais gardé secret ses sympathies avec le *Social Democratic Front* (SDF).

Simon Munzu, était présenté comme un jeune ayant entamé la quarantaine. Universitaire et enseignant de droit à l'Université de Yaoundé, il était titulaire d'un enviable PhD obtenu à l'Université de Cambridge. Il était membre du comité central du parti au pouvoir, le Rassemblement Démocratique du Peuple Camerounais (RDPC). *Cameroon Post*, qui les a présentés ainsi, les considère comme formant la sainte Trinité¹.

Ce sont ces trois personnes talentueuses, qu'Hélène-Laure Menthong(1998) qualifie de « politiciens professionnels » qui avaient réussi à mobiliser les Anglophones camerounais, à réunir les différentes organisations anglophones et à bâtir les idées maîtresses qui avaient été exploitées dans tous les sens.

4.2 La faute grave et l'exil

Il n'est pas aisé de mobiliser plus de 5000 personnes sans avoir des assises reconnues. C'est bien le tour de force qu'avaient réussi Sam Ekontang Elad, Simon Munzu et Carlson Anyangwe. Sur le plan représentatif, il faut indiquer qu'ils n'étaient aucunement des représentants du peuple, mais ils avaient profité de la transition démocratique et de l'ordonnancement constitutionnel pour usurper un mandat, cela dans un contexte de positionnement politique (Menthong, 1998). Pendant tout le débat constitutionnel, ils avaient monopolisé la représentation politique du Cameroun anglophone dont le nom historique avait été repris, le *Southern Cameroons*, afin de donner toute la force à la revendication identitaire culturelle. Ils avaient pu convoquer les deux conférences de tous les Anglophones de Buea et de Bamenda, au cours desquelles des positions avaient été arrêtées sans base précise. C'est, à titre d'illustration, la conférence de Buea qui avait décidé que les Anglophones 'étaient plus des citoyens mais un peuple qui devait traiter d'égal à égal avec les autres Camerounais qui constituaient un autre peuple, le peuple francophone. A Buea, la *Mamfe youth Choir* avait exécuté un hymne dit du *Southern Cameroons*, ce qui était grave dans une République. Cela frisait la sécession, une option longtemps préconisée par la *Cameroon Anglophone Movement* et surtout la *Free West Cameroon Movement*, toutes des associations se retrouvant au sein de la AAC. D'ailleurs, le Comité Permanent anglophone, devenue la *Southern Cameroons National Conference* après la AAC II à Bamenda, avait, après les assises

¹ Ibid.

de Buea, élaboré le document intitulé l'Initiative de paix de Buea. Cette initiative, s'inspirant du modèle tchécoslovaque de 1992, appelait à une séparation amicale, avec des clauses pour le partage de certains biens meubles notamment ceux des forces armées et la possession commune d'autres biens immeubles comme l'aéroport international de Douala, la raffinerie de Limbe et des installations électriques de la SONEL à Edéa, pour ne citer que ces quelques actifs (Konings et Nyamnjoh, 2003 : 89)¹. Cette initiative de paix de Buea, avait été étudiée aux assises de la AAC II de Bamenda. Ils étaient les organisateurs de la AAC II dont la proclamation obligeait le gouvernement à accepter le retour au fédéralisme. Si cela n'était pas accepté dans un délai raisonnable, la SCNC devait prendre ses responsabilités en proclamant l'indépendance de la partie anglophone du Cameroun. Le gouvernement de Paul Biya, refusant toute négociation avec ce groupe, la SCNC s'était engagée dans une offensive diplomatique qui avait fait escale au siège des Nations Unies à New York, demandant à l'ONU de reprendre sa tutelle sur la partie anglophone du pays afin de terminer le travail qu'elle avait commencé. C'est dans la même lancée que, pendant près de quatre ans, le SCNC s'est opposé à l'adhésion du Cameroun au Commonwealth. Le 07 octobre 1995, le SCNC avait adopté le plan d'indépendance du Cameroun anglophone. C'est dans cette logique que, le 30 décembre 1999, l'avocat Frederick Alobwede Ebong du SCNC avait pris d'assaut, avec ses partisans, les locaux de la station provinciale de la CRTV du Sud-Ouest à Buea pour proclamer la restauration de l'indépendance de la République fédérale du *Southern Cameroons* (Konings et Nyamnjoh, 2003 : 105). Tous ces faits sont suffisamment graves car, secouant les bases de l'Etat unitaire auxquelles tiennent bien les autorités de Yaoundé, le Président de la République ayant prêté serment de défendre la constitution et l'intégrité du territoire national. Il n'était plus question de laisser les gens continuer à jouer avec le feu et menacer l'existence de la nation camerounaise et de ses institutions.

C'est dans ce sens que Frederick Alobwede Ebong avait été arrêté et détenu à Yaoundé. Les grèves et autres manifestations avaient été systématiquement réprimées. Par ailleurs, la nécessité s'était imposée de décapiter le mouvement. C'est ainsi que les leaders du SCNC avaient été tracassés. Simon Munzu et Carlson Anyangwe avaient d'abord démissionné avant de prendre la route

¹ Cf. *Today*, Vol. 000, No 001 du vendredi 29 avril 1994, p. 3-6.

de l'exil, respectivement pour le Rwanda et pour la Zambie. Simon Munzu, après le Rwanda où il a exercé dans le cadre des droits de l'homme, a continué en Côte-d'Ivoire où il est, depuis le début de l'année 2007, le chef de la division des droits de l'homme de l'Opération des Nations Unies en Côte-d'Ivoire (ONUCI)¹. Carlson Anyangwe exerce comme enseignant à l'université de Lusaka en étant également avocat. C'est à ce dernier titre qu'il avait été le conseil juridique du SCNC devant la Commission africaine des Droits de l'Homme et des peuples qui, siégeant à Banjul en Gambie, avait déclaré recevable la requête en séparation du SCNC qui entendait obtenir le détachement des provinces du Sud-Ouest et du Nord-Ouest du reste du Cameroun (Suffo, 2004). Ekontang Elad, malade, ne pouvait prendre la route de l'exil. Il est resté à Buea, ayant été remplacé par Henry Fossung comme président du SCNC. Il faut ajouter à ce premier noyau un autre universitaire qui a dû quitter le pays à cause de son implication dans la protection de l'héritage anglo-saxon du pays.

Awason Nicodemus Fru est actuellement en poste à l'université du Swaziland. Avant cela, il était enseignant au département d'histoire de l'université de Gambie à Banjul. Il y avait été promu au grade de professeur titulaire, promotion reçue au cours d'une cérémonie officielle présidée par le Chef de l'Etat gambien, Yaya Njame. Il y pilotait un grand travail de rédaction de l'histoire de la Gambie. Dans son curriculum vitae, il se présente comme membre du Cameroun Anglophone Movement (CAM) et du SCNC, qui sont tous reconnus comme portant le flambeau de la question anglophone au Cameroun². Il y ajoute qu'il a été enseignant à l'université de Buea de 1993 à 1999, après quoi il a perdu son poste pour des raisons non académiques. Cette dernière phrase nécessite une interprétation. Elle est assez lapidaire, mais recèle beaucoup d'informations. Il convient d'abord de rappeler que le lieu idéal sur lequel les organisateurs du AAC de Buea avaient d'abord jeté leur dévolu pour abriter ces assises était l'enceinte de l'université de Buea, université de type anglo-saxon, acquise de haute lutte par les Anglophones. Ce lieu, symbole de retour aux traditions anglo-saxonnes leur avait été refusé. C'est dire qu'aucun dirigeant de l'université de Buea à l'époque ne

¹ Nous lui avons adressé plusieurs courriers électroniques auxquels il n'a pas donné de suite.

² <http://www.ascleiden.nl/GetPage.aspx?url=/about/nicodemusfruawason>. Consulté le 1er juillet 2007.

pouvait leur accorder ce haut lieu du savoir. A la tête de l'Université se trouvait un recteur reconnu pour être acquis bec et ongles au parti au pouvoir et à ses idéaux. Le recteur Dorothy Njeuma était par conséquent reconnu comme étant opposé à tout ce qui pouvait porter atteinte aux institutions. Au cours de toute la période forte de l'expression de la question anglophone, les Camerounais anglophones n'avaient pas manqué l'occasion d'évoquer cette question afin d'avoir le maximum de sympathisants. Dans la posture de défense, chaque dirigeant de structure étatique se devait de veiller aux grains dans son espace. C'est ainsi que la tentation de l'amalgame était forte. C'est dans cette atmosphère que les revendications d'un groupe d'enseignants parmi lesquels se trouvait Nicodemus Fru Awason avaient été considérées comme de l'opposition. L'acte avait été instruit et sanctionné par le licenciement. L'intéressé, sans travail et ne pouvant s'exprimer librement, ne s'était pas fait prier pour aller en Gambie. Ainsi, l'instinct de sécurité physique et de sécurité matérielle (Chacha, 2007) avait poussé ces compétences anglophones camerounaises à s'exiler.

La plupart des auteurs évoquent, comme cause de l'exode des compétences africaines, les facteurs politiques (Edokat, 2000 ; UNESCO, 2004 :17-19 ; Chacha, 2007). L'analyse de ces causes politiques, au Cameroun, fait ressortir une de ses dimensions qui a trait à son caractère biculturel hérité de la colonisation. Au-delà des enseignants du supérieur, d'autres catégories d'Anglophones, souffrant de la mauvaise gestion du double legs culturel, n'ont pas pu supporter de faire la différence par rapport à la norme qui est imposée. Les journalistes en ont été de grandes victimes. Au Cameroun, lors de la période de transition démocratique, le journalisme anglophone s'est fait distinguer par son grand caractère investigateur, sa recherche de la vérité, son désir d'expression de la vérité, contrairement au journalisme des Francophones qui se veut au service exclusif de l'opinion du maître. Déterminé à défendre ce type de journalisme d'obédience anglo-saxonne, des journalistes anglophones avaient été malmenés et poussés à quitter le navire des médias publics. Certains d'entre eux avaient quitté le pays pour aller s'épanouir ailleurs ; les cas les plus notables sont ceux d'Eric Chinje, Bernard Berkas Njovens qui est décédé en 2006 aux Etats-Unis des suites d'un accident de circulation. Il va sans dire que si les compétences camerounaises doivent s'exiler pour les nombreuses causes liées à ce phénomène, le nombre doit être grossi par les compétences anglophones qui

doivent s'exiler à cause de la mauvaise gestion du double legs culturel colonial camerounais.

Conclusion

Au demeurant, ce travail avait pour objet de répondre à la préoccupation de savoir comment la gestion du double legs culturel colonial camerounais avait contribué à la perte des compétences anglophones au Cameroun. L'étude nous a montré que l'existence d'un double legs culturel colonial au Cameroun était la conséquence de la Grande Guerre au cours de laquelle la France et la Grande-Bretagne avaient chassé les premiers colonisateurs allemands du territoire pour prendre leur place. Deux administrations avaient tenu le Cameroun jusqu'en 1961, année de la réunification scellée le 1^{er} octobre. Les différents présidents francophones de la République avaient engagé une politique de centralisation du pouvoir qui avait eu pour effet de traiter la zone anglophone du pays comme une sorte d'annexe ou d'appendice, malgré quelques cris d'alarme lancés par des courageux à l'instar de Bernard Fonlon. Le tir n'avait pas été rectifié. La situation avait pris une tournure majeure avec le nouveau baptême du Cameroun comme République du Cameroun. Cela avait été le point départ d'une grande levée de boucliers que l'ouverture démocratique des années 1990 avait favorisée, permettant ainsi aux acteurs anglophones, conduits par un groupe d'intellectuels et d'universitaires, de secouer les fondations de la nation au nom de la protection du legs culturel colonial anglo-saxon. La réaction du gouvernement avait poussé certains de ces Anglophones à l'exil, car ils devaient fuir l'insécurité physique et matérielle. La défense du legs colonial anglo-saxon se révèle alors comme une cause additionnelle de la fuite des compétences anglophones au Cameroun. Dans la recherche de la solution à la fuite des compétences, il est utile de prendre en considération ces facteurs particuliers qui ne manquent pas d'avoir un effet additionnel sur le phénomène.

Biblio-webographie

Aka Kouame, 2002, "Exode des compétences et développement des capacités : quelques réflexions à partir du cas camerounais », *Mots pluriels*, No 20, <http://www.arts.uwa.edu.au/MotsPluriels/MP2002akou.html>.

Consulté le 20 juin 2007.

Boh, H., Ntemfac, O., 1991, *Prison Graduate. A True Story of Cameroon Calling*, Calabar, Apcon Ltd.

- Boua Bi Semien, 1999, " Exode des intellectuels - Peut-on limiter la fuite des cerveaux en Afrique?", <http://www.cfd.nl/science/news/wcs0027.htm>. Consulté le 20 juin 2007.
- Brunschwig, H., 1971, *Le partage de l'Afrique noire*, Paris, Flammarion.
- Cazalou, H., 1964, *Note relative à des difficultés d'application de la constitution fédérale du Cameroun*, Yaoundé, Ronéo.
- Chacha, A., 2007, "Brain Drain in Africa: From an African perspective", <http://www.africasbraingain.org/pages/Brain%20Drain%20in%20Africa.htm> . Consulté le 07 juillet 2007.
- Chem-Langhëë, B., 1997, "Anglophone-Francophone Divide and Political Integration in Cameroon: a Psychohistorical Perspective", in Nkwi P.N. and Nyamjoh F.B. (eds), *Regional Balance and national Integration in Cameroon. Lessons Learned and the Uncertain Future*, Yaoundé/Leiden, ICCASST, p.88-99.
- Chimanikire, D.P., 2005, " Brain drain: causes, and economic consequences for Africa", 27th African Association for Public Administration and Management annual roundtable conference, Harnessing the partnership of the public and non-state sectors for sustainable development and good governance in Africa: problems and the way forward, Livingstone, Zambia, 5th – 9th December 2005.
- Dongmo, J.-L., 1997, "Les migrations internationales en Afrique centrale", *Annales de la Faculté des arts, lettres et sciences humaines de l'Université de Ngaoundéré*, vol. II, p.5-23.
- Ebune, J., 2004, "The Making of the Federal System", in Ngoh, V.J. (ed.) *Cameroon from a Federal to a Unitary State 1961-1972*, Limbe, Design House, p. 48-76.
- Edokat, T., 2000, "Effects of Brain Drain on Higher Education in Cameroon", The Regional Conference on Brain Drain and Capacity Building in Africa, Addis Ababa, 22 - 24 February 2000.
- Ela, P., 2002, *Dossiers noirs dur le Cameroun. Politique, services secrets et sécurité nationale*, Paris, Editions Pyramide Papyrus Presses.
- Enonchong, H.N.A., 1967, *Cameroon Constitutional Law. Federalism in a Mixed Common-Law and Civil Law System*, Yaoundé, CEPMAE.
- Fanso, V.G., 1989, "Commerce et hégémonie sur la côte du Cameroun", in Njeuma, M.Z. (ed.), *Histoire du Cameroun*

- (*XIXe s-début XXe s*), trad., Paris, L'Harmattan.
- Fonlon, N.B., 1964, "Will we make or Mar?", *Abbia*, No 5, p. 9-34.
- Konings, P., 1996, "Le "problème Anglophone" au Cameroun dans les années 1990", *politique Africaine*, No 62, p 25-34.
- Konings, P. Nyamnjoh, F.B., 2003, *Negotiating an Anglophone Identity. A Study of the Politics of recognition and representation in Cameroon*, Leiden/Boston, Brill.
- Mbu, Ettangondop, 2004, "Federalism in One-Party State", in Ngoh, V.J. (ed.) *Cameroon from a Federal to a Unitary State 1961-1972*, Limbe, Design House, p.108-142.
- Mbu, Taku A.N., 1993, *Civil Disobedience in Cameroon*, Douala, Imprimerie Georges frères.
- Menthong, H.-L., 1998 , "La construction des enjeux locaux dans le débat constitutionnel au Cameroun", <http://www.polis.sciencespobordeaux.fr/vol2n2/arti3.html>. Consulté le 07 juin 2007.
- Morgen, C.V., 1982, *A travers le Cameroun du Sud au Nord. Voyages et expéditions dans l'arrière-pays de 1889 à 1891*, trad., Paris, Serfes Fleury.
- Naoh Odumasi-Ashanti, D.P., 2003, " Africa "brain drain": 70,000 Scholars yearly"leave, <http://www.warmafrika.com/index/geo/1/cat/5/a/a/artid/208>. Consulté le 20 juin 2007.
- Ngniman, Z., 1993, *Cameroun la démocratie emballée*, Yaoundé, CLE.
- Ngoh, V.J., 1996, *History of Cameroon since 1800*, Limbe, Presbook.
- Ngomba Ekali, T., 2004, "The Federal System in West and East Cameroun", in Ngoh, V.J. (ed.) *Cameroon from a Federal to a Unitary State 1961-1972*, Limbe, Design House, p.77-107.
- Owona, A., 1996, *La naissance du Cameroun allemande 1884-1914*, Paris, L'Harmattan.
- Rudin, H.R., 1968, *Germans in the Cameroons 1884-1914. A Case Study in Modern Imperialism*, London, Greenwood Press Publishers.
- Suffo, D., 2004, "La requête de la Scnc déclarée recevable", *Le Messager*, <http://www.bonaberi.com/article.php?aid=435>. Consulté le 05 juin 2007.
- Unesco, 2004, *La fuite des compétences en Afrique francophone*, Paris, UNESCO.
- Weladji, C., 1982, "The Cameroon-Nigeria Border 1914 and after", *Abbia*, Nos 38-39-40, p. 213-26